

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article678>



Oser s'opposer... et oser proposer.

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: mercredi 26 janvier 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Dans un contexte d'atonie syndicale, la SNES a démontré en osant lancer - presque seul - l'action du 7 décembre que les salariés avaient encore une capacité de mobilisation contre les mauvais coups du gouvernement. Cela n'a pas été sans effet sur la décision unitaire d'appel à la grève dans l'E.N. le 20 janvier. Inscrite dans le cadre de la Fonction Publique, la journée du 20 a été un indéniable succès : **partout s'est posée la question des indispensables suites à donner à ce mouvement** pour faire enfin plier un gouvernement dont la mauvaise foi n'a d'égal que le mépris pour le dialogue social.

La manifestation du 5 février (Chalon/Saône, Maison des Syndicats à 14 h 30) doit être un premier pas pour construire l'unité de tous les salariés public-privé. Dans notre secteur, au cours du mois prochain, la préparation de la carte scolaire entrera dans sa phase active dans les établissements et la loi d'orientation sera examinée par le Parlement : autant de points d'appui pour engager dans l'action le plus grand nombre.

Le Conseil Départemental convoqué le 3 février, quelques jours après le CTPA et le CTPD, doit permettre de diffuser les dernières informations sur les conditions de rentrée au plan national et local ; et d'examiner les modalités de la poursuite de l'action pour s'opposer à une politique qui remet en cause l'existence de la Fonction Publique et le sens de nos métiers.

Mais le SNES « machine très efficace¹ » qui « suit, pèse et informe¹ » les collègues, « syndicat redoutablement performant pour défendre son personnel¹ », n'est pas l'outil corporatiste voué à l'opposition systématique que dénoncent ses détracteurs ; il est et doit rester « virtuose de l'analyse prospective, développant un pouvoir argumentatif réel, une puissance dialectique sur les choses du métier, ce qui fait de lui une puissance contestataire »¹. **C'est pourquoi le Conseil Départemental du 3 février abordera sans a priori deux questions (cf. ci-dessous) au cœur de la loi d'orientation et de notre quotidien de professionnels** ; cette réflexion permettra aussi de préparer nos Congrès Académique et National auxquels chacun de nous, individuellement ou dans le cadre de son S1, peut contribuer. Car c'est de cette manière, à travers la qualité de ses mandats, à travers l'élaboration collective de sa stratégie, que se construit la représentativité du SNES et sa capacité à s'opposer à des politiques dangereuses pour les élèves, pour la société et pour nos métiers.

1. *Nouvel Observateur* n° 2086 du 28.10.04

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

JEUDI 3 février 2005,

de 14 H 30 à 18 H

MAISON DES SYNDICATS, CHALON/SAÔNE

ORDRE DU JOUR :

- Ce Conseil départemental fera quelques jours après le CTPA et le CTPD un point sur **les dernières informations concernant la préparation de la rentrée 2005** dans les collèges et lycées de notre département.
- Il examinera les **perspectives d'actions** après la mobilisation du 20 janvier et deux jours avant celle du 5 février.
- En vue du prochain Congrès Académique, il tentera d'élaborer des mandats départementaux sur deux questions au cœur de la loi d'orientation : **Quelles évolutions statutaires pour nos métiers ? Comment aider efficacement les élèves ?** En fin d'après midi, un temps sera réservé, dans la perspectives des élections internes aux **réunions de tendance**.

Oser s'opposer... et oser proposer.

Un exemplaire du tout nouveau *Mémento de S1*, outil précieux et complet, sera remis à chaque secrétaire de S1 participant à ce Conseil Départemental.

Demande d'autorisation d'absence (de droit) à déposer auprès du chef d'établissement en principe au plus tard le 31 janvier : modalités cf. *S2 Info n°234* adressé à tous les syndiqués et dans tous les établissements.